

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —.....	30
Faits divers —.....	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE

Offerte à nos abonnés anciens et nouveaux

Par suite d'un traité passé avec une maison de photographie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT UN TRÈS JOLI PORTRAIT PINT A L'HUILE, d'une grandeur de 10 c. sur 12 c. d'une valeur réelle de 10 francs, ou, à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la prime gratuite, les portraits 12 c. sur 10 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs, tête de 4 cent.; 22 sur 26, tête de 6 cent.; huit francs; 27 sur 32, tête de 8 cent.; douze francs. Pour ces dernières grandeurs, on rend la photographie.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses Expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance.

Munis de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRENARD, artiste peintre, 31, avenue Saint-Ouen, Bagnolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 franc pour tous frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos abonnés de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge de l'abonné se sit de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de portraits et de cadres.

SAUMUR, 15 AVRIL

LA LUNE OPPORTUNISTE

Le jour de la grande fête socialiste s'approche; et les républicains opportunistes, qui tremblent dans leur peau devenue luisante par l'abus de l'assiette au beurre, adressent aux ouvriers des reproches attendris.

Nous copions dans un des principaux journaux de ce groupe de satisfaits :

« Pourquoi les travailleurs se mettraient-ils en insurrection contre la République? Les a-t-elles traités en parias? N'a-t-elle pas montré, au contraire, depuis qu'elle est devenue le régime incontesté du pays, le souci et la préoccupation de leur sort? Combien de lois n'a-t-elle pas faites en leur faveur? Ne poursuit-elle pas persévéramment leur émancipation intellectuelle, leur éducation morale, leur amélioration sociale?

« Elle n'a assurément pas la prétention d'avoir définitivement organisé le quatrième Etat; elle sait, hélas! que la solution d'un pareil problème, hérissé de difficultés de toute espèce, n'est point l'œuvre d'un jour, qu'il y faut le temps, sans lequel on ne fait rien de viable, mais elle s'y est attelée avec la ferme intention de ne point se laisser distraire du but poursuivi et d'aboutir coûte que coûte.

« Nous adoucirons si les intéressés ne viennent point se mettre en travers, s'ils comprennent qu'ils doivent reconnaître la bonne volonté et les efforts méritoires de ceux qui ont la charge d'opérer une pareille transformation sans secousse morale, sans perturbation matérielle et sans dommage pour l'unité française.

Et si, parmi les déshérités et des esprits étroits qui nient la bonne volonté des gouvernants et leur esprit de justice et de fraternité, la grande masse des travailleurs, pensons-nous, se montre plus équitable. Elle sait ce que la

République a déjà fait et elle attend ce qu'elle doit faire encore. »

Que d'« hélas! » hélas! Et comme ces adjurations sentent la frousse, la terrible frousse!

Voyons, ouvriers, laissez-vous convaincre par ces froussards pleins de bonne volonté.

Ne troublez pas leur digestion; ils en ont tant avalé!

Vous leur avez demandé la lune, et ils vous l'ont promise.

Qu'ils vous la donnent, c'est autre chose.

Mais, puisqu'ils vous jurent qu'ils ne cessent de songer aux moyens de vous la donner, restez tranquilles et attendez patiemment.

Et, surtout, votez bien pour eux quand viendra l'heure des urnes, car si vous donniez vos voix à des hommes de bon sens, ceux-là ne vous abuseraient pas par des promesses aussi coupables qu'absurdes.

UNE CIRCULAIRE DE M. CARNOT

Que les temps sont changés!

Aujourd'hui, M. Carnot, président de la République, approuve la suspension de traitement infligée à M^r l'évêque de Mende.

Or, en 1848, alors que M. Hippolyte Carnot, père du Président actuel, était ministre de l'instruction publique et des cultes, voici la circulaire qu'il adressait à tous les archevêques et évêques de France:

Circulaire de M. Carnot, ministre de l'instruction publique, aux archevêques et évêques, afin qu'ils donnent aux catholiques des instructions relativement aux élections.

« Paris, 11 mars 1848.

« Monsieur l'archevêque (ou évêque).

« Le *Moniteur officiel de la République* du 29 février dernier a porté à votre connaissance le décret par lequel le gouvernement provisoire invite les ministres de tous les cultes à appeler la bénédiction divine sur l'œuvre du peuple, à invoquer à la fois, sur lui, l'esprit de fermeté et de règle qui fonde les institutions.

« Monsieur l'archevêque (ou évêque), attachez-vous à bien faire apprécier à votre clergé l'importance de la manifestation solennelle à laquelle il va prendre part. Dans de si graves circonstances, la responsabilité est grande pour tout le monde. Ne laissez pas surtout oublier aux prêtres de votre diocèse que, citoyens par la participation à l'exercice de tous les droits politiques, ils sont les enfants de la grande famille française et que dans les assemblées électorales, sur les bancs de l'Assemblée nationale, où la confiance de leurs concitoyens pourrait les appeler, ils n'ont plus qu'un seul intérêt à défendre, celui de la patrie, intimement uni à celui de la religion.

« Recevez, monsieur l'archevêque (ou évêque), l'assurance de ma haute considération.

« Le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes,

« CARNOT. »

M. le Président de la République désavouera-t-il cette circulaire paternelle?

Nous serions heureux de connaître son opinion.

INFORMATIONS

LES ANARCHISTES

Le *Matin* publie l'acte d'accusation signé Quesnay de Beaurepaire contre Kœningstein, dit Ravachol; Simon, dit Biscuit; Jas; Beala; Chaumentin et la fille Soubère.

Ce document ne contient aucun détail nouveau au sujet des explosions, mais les anarchistes avaient résolu de dynamiter une galerie du Palais de Justice où les magistrats se réunissent habituellement.

Le document constate ensuite que Ravachol qui gardait un mutisme absolu a été obligé de reconnaître son identité et d'avouer ses crimes, à la suite des aveux complets de Chaumentin et des demi-aveux de Beala.

La *Petite République* dit que malgré le secret gardé par la Préfecture de police, il est certain que deux nouvelles tentatives d'explosion ont été commises dans des maisons habitées par des magistrats. On assure notamment qu'une cartouche de dynamite a été trouvée, 25, rue de Lille, où demeure M. le procureur Roulier.

Le *Radical* dit que nous n'en avons par fini avec les surprises que réserve l'affaire Ravachol et que le grand complot découvert par la police ne tient pas debout.

Le *Voltaire* demande si Ravachol est bien Ravachol ou même si le grelin arrêté sous ce nom est bien l'auteur des récents attentats.

LE 1^{er} MAI

Le comité d'organisation de la manifestation du 1^{er} mai a décidé d'étudier un journal intitulé: *Premier Mai*, contenant l'historique des revendications ouvrières et d'organiser le 23 avril de grandes réunions de quartier afin d'amener les travailleurs et principalement les cochers des voitures et des omnibus à faire grève le 1^{er} mai.

Le Comité organisera un grand meeting le 1^{er} mai, mais le local n'est pas encore trouvé. Le directeur du Cirque d'hiver hésite à cause des dégradations possibles.

LA PACIFICATION DES ESPRITS

De M. Francis Magnard, dans le *Figaro*:

« La session parlementaire, qui s'est terminée avant-hier, a été marquée par une recrudescence de la manie antireligieuse: circulaires, interpellations, ordres du jour ont foudroyé « le péril clérical ».

« La sincérité qui inspire quelques fanatiques ne doit pas nous faire oublier combien leur campagne est dangereuse au point de vue de cette pacification des esprits qui est le vœu de tous les bons Français, et qui s'accomplira malgré eux, malgré les exagérés de tous les partis, mais que cette croisade à rebours ne peut certes que retarder. »

CORRUPTION D'UN DOMESTIQUE

L'attitude agressive du gouvernement à l'égard de M^r l'évêque de Mende apparaît de plus en plus étrange à mesure qu'arrivent des renseignements, qui, vraiment, ne son pas à son honneur.

On a cru d'abord à une indiscrétion de l'imprimeur.

On se demandait comment le mandement de l'évêque de Mende avait été connu, avant d'être publié par son auteur.

Naturellement on a cru à une indiscrétion de l'imprimeur.

Il n'en est rien. Celui-ci proteste.

Après enquête faite, dit le *Figaro*, un des domestiques de M^r Baptifolier, cédant à l'intimidation, a livré à la préfecture les cinq exemplaires désirés.

Ainsi, c'est sur une pièce — non publique — disons le mot, sur une pièce volée, que le ministre de la justice supprime le traitement de l'évêque de Mende à partir du jour où il annonce ce châtement, et promet à la Chambre de déferer le vénéré prélat au Conseil d'Etat comme d'abus!

Nous ne voulons pas examiner la moralité de l'acte du préfet de la Lozère: il en manque, comme tout acte d'intimidation, de corruption, ou de soustraction frauduleuse.

Mais celui du ministre de la justice est — sinon plus immoral — du moins plus extravagant!

L'évêque de Mende se voit privé de son traitement, et poursuivi pour un fait qui ne s'est pas produit, et qui peut encore ne pas se produire.

Et si M^r Baptifolier renonce à publier son mandement, ou qu'il le modifie, quelle sera la situation du ministre dont l'imprudence aura égalé la violence?

Maintiendra-t-il la suppression du traitement? Il le devrait, puisqu'elle prend date, non du jour de la prétendue faute commise, mais du jour de sa téméraire déclaration antérieure, il l'a dit lui-même, à la réception de la pièce incriminée.

Déférera-t-il l'évêque de Mende au Conseil d'Etat? Et pourquoi?

C'est la première fois qu'on voit juger et poursuivre sur une intention, comme au moyen d'un acte délictueux, reposant sur la fraude et l'intimidation.

N'entrons-nous pas dans l'ère de l'espionnage préventif à domicile, avec la circonstance aggravante de domestiques subornés et détournés de leurs devoirs?

DAHOMÉY ET SOUDAN

Les journaux du soir donnent deux nouvelles si graves qu'il est impossible de les passer sous silence et de les reproduire sans réserves. Au ministère de la marine on se borne à déclarer qu'on ne sait rien.

Voici ces nouvelles:

- « Le *Standard* annonce que le roi Samory, au cours d'un engagement avec nos troupes soudanaises, aurait pris et fait prisonniers quatre officiers supérieurs et quatre-vingts tirailleurs indigènes. »

Les Français attendraient des renforts avant de reprendre l'offensive. Le Roi prétant que son territoire est sous le protectorat de l'Angleterre et proteste contre l'occupation française. Il dit que si ce protectorat vient à lui faire défaut, il n'en acceptera aucun autre.

« Behanzin, roi du Dahomey, a fait enlever,

à Wyddah, une vingtaine d'Européens, dont plusieurs sœurs de charité, et a fait conduire ses prisonniers à Abomey, sa capitale. Ces Européens, Behanzin les fait garder étroitement; il les conserve comme otages au cas où les Français l'attaqueraient.

Le *Standard* ajoute, cela va sans dire, quelques réflexions désobligeantes à notre adresse.

Nous nous contenterons de lui faire remarquer que Samory aussi bien que Behanzin sont armés avec des fusils que leur ont vendus les Anglais et les Allemands et qu'ils continueront à leur vendre en dépit des décisions de la conférence de Bruxelles qu'ils ont cependant ratifiées.

Quoi qu'il en soit, il faut espérer que ces nouvelles seront démenties.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

ÉLECTIONS MUNICIPALES De Saumur

Le préfet de Maine-et-Loire, officier de l'instruction publique, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 1890, rendu pour l'exécution de la délibération du Conseil général du 22 août 1890, portant division de la commune de Saumur en cinq sections électorales;

Vu la proposition de M. le Maire et de M. Sous Préfet de Saumur;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 mars courant portant convocation des électeurs pour le renouvellement des conseillers municipaux en 1892;

Vu la loi du 5 avril 1884;

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. — Pour les élections municipales du 1^{er} mai prochain, les électeurs de la commune de Saumur seront divisés en cinq bureaux de vote correspondant aux cinq sections électorales conformément au tableau ci-après :

1^{re} Section. — FENET	
Electeurs inscrits.....	860
Nombre de conseillers à élire: 7.	
Lieu du vote: Hôtel de Ville.	
2^e Section. — NANTILLY	
Electeurs inscrits.....	716
Nombre de conseillers à élire: 5.	
Lieu du vote: Hôtel de Ville.	
3^e Section. — SAINT-LOUIS	
Electeurs inscrits.....	555
Nombre de conseillers à élire: 4.	
Lieu du vote: Hôtel de Ville.	

4^e Section. — SAINT-NICOLAS
Electeurs inscrits..... 621
Nombre de conseillers à élire: 5.
Lieu du vote: Hôtel de Ville.

5^e Section. — LES PONTS
Electeurs inscrits..... 770
Nombre de conseillers à élire: 6.
Lieu du vote: Ecole des garçons de la rue du Roi-René.

Art. 2. — Le recensement général des votes aura lieu à l'Hôtel de Ville (salle de la 1^{re} section).

Art. 3. — Mention de ces dispositions sera portée sur les cartes des électeurs.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Saumur par les soins et la diligence de M. le Maire de Saumur.

Art. 5. — M. le Sous-Prefet est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Angers, le 14 avril 1892.

Le Préfet, HERMANN LIGIER.

Pour copie conforme,
Le conseiller de préfecture délégué,
BEAUSSIRE.

LE JEUDI-SAINT

Les discours des Ricard, les votes de la majorité contre le clergé, les taquineries faites à l'épiscopat qui ne peut plus s'absenter sans la permission d'un ministre juif ou protestant, resserrent de plus en plus et grossissent les rangs des catholiques.

Hier, dans toutes les chapelles et églises de la ville, les fidèles sont accourus en foule pour adorer le Saint-Sacrement transporté dans ces repositoires élevés partout avec tant de grâce et de bon goût.

Le froil intense de la soirée n'a point arrêté l'entrain de notre religieuse population, et les sanctuaires ont été occupés par une foule recueillie jusqu'à une heure assez avancée.

Les étalages

Comme les années précédentes, les magasins de Saumur se sont parés pour le Jeudi-Saint de leurs plus beaux atours. Tout ce que la mode la plus délicate, la mieux comprise, la plus élégante a pu concevoir, tout ce que l'art et la fantaisie ont pu produire de plus gracieux et de plus riche a été exposé aux regards des promeneurs.

Les rues Saint-Jean et du Puits-Neuf ont été encombrées, jusqu'à une heure avancée de la soirée, par la foule ébahie. On quittait à regret tel magasin pour tomber en extase devant tel autre. Ce beau choix de fantaisies et d'élégance nous laisse dans un réel embarras et ne nous permet pas de citer plutôt cet étalage que cet autre. Puis les dames, si bons juges en pareille matière, ont jeté leur dévolu, et c'est aujourd'hui qu'elles vont envahir les magasins qui rivalisent de bon goût pour les satisfaire et ne rien leur laisser à désirer.

Nous devons ajouter aussi qu'il y avait flot de lumière. Gaz et électricité lutent à qui mieux mieux. Le résultat de cette joute pacifique, entre les deux modes d'éclairage, est une surabondance de clarté que les yeux ne peuvent plus supporter. L'usine d'électricité a semblé, pour la circonstance, avoir forcé sa mécanique: ses lampes avaient un éclat inaccoutumé.

Le discours de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, contre S. G. M^{gr} l'évêque de Meule, a été affiché hier sur les murs de notre ville.

Le public est resté dans une indifférence complète. Tous le connaissaient par les journaux, et si quelques-uns s'arrêtaient devant le placard, c'était pour critiquer cet affichage qui coûte 200,000 fr. aux contribuables.

Qu'importe aux ministres l'argent du contribuable! N'ont-ils pas toujours la ressource des impôts nouveaux!

TEMPÉRATURE

La température est descendue la nuit dernière encore plus bas que la précédente. Le thermomètre ne marquait ce matin qu'un degré au-dessus de zéro.

Heureusement que la terre n'est pas humide; dans les parties basses, la gelée eût fait du mal.

A Paris, pluie hier matin et temps humide succédant aux journées de chaleur précédentes.

En Angleterre, le froil et la pluie ont brusquement succédé au temps printanier de ces quinze derniers jours. La neige est tombée sur beaucoup de points, notamment à Hawarden.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 12 avril. — Marie Vesse, place du Champ-de-Foire; — Maurice-Louis-François-Élie Fruslon, rue Dacier; — Cleutine-Lucienne Besnard, rue des Capucins.

Le 14. — Alfred Yvain, rue Notre-Dame.

MARIAGE

Le 14 avril. — Henri-Charles-Marie Boret, instituteur, a épousé Aline-Sophie Collet, professeur, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 11 avril. — Anne Chevré, veuve de Noël Bénard, 75 ans, Grande-Rue.

Le 13. — Eléonore Serayet, épouse de Albert Roussille, 39 ans, à l'Hôpital.

VACANCES JUDICIAIRES

Les vacances de Pâques des cours et tribunaux ont commencé lundi dernier 11 avril. Elles se termineront le lundi de la Quasimojo, 25 avril.

Pendant cette période, le tribunal siègera une fois par semaine, le vendredi ou le samedi.

LE FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Deuxième Partie: L'expiation du Fils

IV — A LA FORGE
(Suite)

C'est sous le coup d'une émotion indicible qu'il se dirigea vers la forge.

En entrant dans les ateliers, André Rémy vit qu'il s'y passait quelque chose d'insolite; le contre-maitre parlait vivement à plusieurs forgerons.

En un clin d'œil il vit ce dont il s'agissait.

On allait forger une pièce, et le chef avait désigné plusieurs ouvriers qui se refusaient.

Il approcha.

— Pourquoi ne forge-t-on pas ce bloc? demanda-t-il; ce travail est pressé.

— Il est dangereux aussi, répondit un forgeron.

— C'est trop lourd pour deux hommes, et on ne peut faire convenablement que seul.

André Rémy regarda autour de lui.

— Il n'y a donc plus d'hommes forts ici? dit-il; il faudra remédier à cela. Dès demain, contre-maitre, vous verrez dans les autres usines.

Un murmure accueillit ces paroles.

Le contre-maitre ne savait plus que faire.

— Voyons, dit-il, deux hommes ici, je vais forger, moi.

Un homme lui apporta une forte pince, et, deux ouvriers l'aidant, la pièce de fer fut soulevée et poussée dans le foyer incandescent.

On jeta du charbon mouillé dans la forge, et l'énorme soufflet commença à actionner la flamme.

Le fer rougissait et devenait malléable à vue d'œil.

L'ingénieur regardait cela, les bras croisés sur sa poitrine et souriant.

Le père Robineau, en nage, murmurait entre ses dents :

— Si seulement j'étais encore jeune, je leur montrerais comment cela s'enlève... Mais ceux-là, les mala broits... se mettre trois pour un morceau de fer!... Pourvu qu'ils ne se laissent pas tomber sur les pieds... C'est ça qui ne raccommode pas les chaussures!

Le bloc était rouge, on aurait pu dire cuit à point. Il s'agissait de l'arracher de la fournaise et de le servir sur l'enclume.

Le contre-maitre prit la pince et s'appretait à exécuter l'enlèvement, lorsque André Rémy lui fit un signe.

Alors le jeune homme enleva rapidement son habit, releva ses manches et dit tout haut :

— Messieurs, je vais vous montrer que, si je commande, je sais aussi travailler. Attention! préparez les marteaux à frapper, et chacun à son poste.

Puis, prenant la pince des mains du contre-maitre, il approcha seul de la forge.

Il saisit le morceau de fer rigoureusement par le milieu, puis, rai lissant ses muscles, il enleva le bloc rouge lentement et sûrement, tourna sur lui-même et le posa presque légèrement sur l'enclume.

Un applaudissement unanime retentit dans tout l'atelier, applaudissement vite couvert par les quatre marteaux à frapper, qui ne perdaient pas leur temps et se ruaient sur l'enclume.

— Tiens! fit le père Robineau, je n'ai connu qu'un homme qui était capable d'un pareil tour de force, et un instant j'ai cru le revoir en plus jeune... mais celui-là on ne doit

COLIS POSTAUX

Le *Journal officiel* publie l'arrangement entre l'administration des Postes et les compagnies de chemins de fer relativement aux compagnies de chemins de fer.

Les compagnies de chemins de fer s'engagent à faire le transport à l'intérieur :

1^o Des colis postaux de 3 kilogr. et au-dessous, au prix de 30 centimes par colis;

2^o Des colis postaux de 3 à 5 kilogr., au prix de 70 centimes par colis.

Cette rémunération comprend la réception des colis postaux à la gare ou aux bureaux de ville désignés par les compagnies dans toutes les localités pourvues d'une gare, le transport sur les voies ferrées, la transmission entre compagnies.

Les colis postaux originaires des localités non pourvues d'une gare et destinés à emprunter la voie ferrée sont passibles d'une taxe supplémentaire de 25 centimes.

M^{me} PERDRELLI. — Dans le tableau de la troupe d'opéra pour la saison théâtrale de Poitiers qui va s'ouvrir, nous voyons le nom de M^{me} Perdrelli, 1^{re} chanteuse.

Les succès qu'obtint cette cantatrice *di primo cartello* sont encore dans toutes les mémoires des Angevins et des Saumurois, et nous ne pouvons que féliciter les habitants de Poitiers de la bonne fortune qui les attend.

LA PLANÈTE VÉNUS

La planète Vénus, que l'on voit chaque soir au couchant, continue à croître d'éclat.

Pendant plus de deux mois, elle est destinée à charmer nos yeux par la pureté et la force de sa lumière.

On vient de commencer, à l'observatoire de Meudon, une série d'observations destinées à l'analyse de l'atmosphère de cette belle planète.

Si, comme tout porte à le croire, on y constate la présence de la vapeur d'eau, comme on y a reconnu déjà la présence de l'oxygène, on devra conclure de ce fait que la surface de ce monde si brillant doit être peuplée de plantes et d'animaux analogues à ceux qui couvrent la surface de la terre et n'offrant avec ceux-ci d'autres différences que celles qui séparent la flore et la faune de la zone tempérée de celle de la zone torride.

SOUSCRIPTION

POUR

L'Université catholique d'Angers

(Suite)

M. le curé de Marcé, 20 fr. — Anonyme de Marcé, 8 fr. 10. — M. le curé de Grézillé, 10 francs. — Anonymes de Grézillé, 16 fr. — Anonymes de Meigné-le-Vicomte, 26 fr. — M. le chanoine Guillotteau, à Angers, 20 fr. — M^{me} Chamaillard, à la Possonnière, 30 fr. —

pas prononcer son nom!

André Rémy avait remis son habit; il sortit aux acclamations de tous.

Cette fois, il était certain d'avoir dompté ses hommes.

La vérité était qu'à partir de ce jour ils se seraient tous jetés au feu pour lui.

La volonté avait triomphé, et, sous l'habile direction du jeune homme, la maison Martel devenait de jour en jour plus prospère. Les actionnaires serraient précieusement les actions nouvelles qui avaient été émises, et à chaque paye on embauchait cinquante ouvriers de plus.

André Rémy était heureux de ce qu'il avait fait, et pourtant, lorsqu'il rentrait le soir seul dans sa chambre, il laissait tomber tristement sa tête dans ses mains et songeait.

Il tirait d'une petite boîte un ruban bleu passé et fané, qu'il conservait depuis bien longtemps; il le portait à ses lèvres en prononçant un mot tout bas.

Puis il se relevait en disant :

— Non, c'est impossible, jamais, jamais!

V — SOUS LES MARRONNIERS

Quelques jours après les événements que

anonyme de Bouzillé, 3 fr. — M. le vicair
de Blaison, 10 fr. — M. le duc de Blacas,
400 fr. — M. l'abbé Rias, directeur du collège
d'Ancois, 10 fr.

M. le curé de Chemellier et ses paroissiens,
130 fr. — M. le curé d'Andard, 20 fr. — M.
Harré, à Andard, 100 fr. — Plusieurs paroissiens d'Andard, 40 fr. — M. le curé de Saulgères
l'Hôpital, 20 fr. — Plusieurs paroissiens de
Saulgères-l'Hôpital, 41 fr. — Anonyme de la Salle-
de-Vibiers, 5 fr. — Anonyme de la Salle-de-
Vibiers, 50 cent. — Une dame d'Angers, 10 fr.
— M. le curé de Coutures, 10 fr. — Anonymes
de Coutures, 7 fr. — M. le curé de Saint-Mar-
tin-du-Fouilloux et quelques-uns de ses paroissiens,
12 fr. — Anonyme de la Trinité, 40 fr.
— Quatorze prêtres du canton de Drain, 230 fr.
— M. Huart, ancien avocat général, 40 fr. —
Mme la comtesse d'Andigné, 40 fr. — M. le
comte de Dreux-Brézé, 500 fr. — Trois ano-
nymes, 20 fr. 50. — Anonyme de la Membrolle,
2 fr. — M. l'abbé Cordier, vicaire à Saint-Ma-
rtin, 10 fr. — Anonyme, 20 fr. — Anonyme
de Baugé, 200 fr. — M. le curé de la Chapelle-
Saint-Laud, 20 fr. — Une mère chrétienne de
la Chapelle-Saint-Laud, 2 fr. — M. le curé de
Saint-Georges-sur-Loire, 20 fr.

Anonyme de Saint-Georges-sur-Loire, 100
francs. — M. le curé de Bouchemaine, 10 fr. —
Anonyme de Sainte-Gemmes-d'Andigné, 5 fr.
— Plusieurs personnes de Daumeray, 62 fr. 50.
— Deux anonymes, 6 fr. — M. le curé de La
Séguinière, 10 fr. — M. Cesbron-Lavau, à Cho-
let, 100 fr. — M. le curé de La Tessoualle et
plusieurs de ses paroissiens, 20 fr. — Un prê-
tre du canton de Montreuil-Bellay, 40 fr. —
M. l'abbé Fonteneau, à la Jubaudière, 40 fr.
— M. Mellet, vétérinaire, 50 fr.

Mme veuve Gounot, 50 fr. — Douze prêtres
du canton de Montreault, 210 fr. — Mlle du
Larouër, de Montreault, 100 fr. — Plusieurs
personnes de Montreault, 21 fr. 20. — plu-
sieurs personnes de la Chausserie, 41 fr. 15.
— Plusieurs personnes de Saint-Pierre-Mont-
linard, 14 fr.

Total à ce jour : 77,619 fr. 40. (A suivre.)

SUICIDE ET NOYÉ RETROUVÉS

On écrit de Chinon, 14 avril :
« On a trouvé, hier matin, vers neuf heures,
pendu dans sa cave, sise aux Closeux, com-
mune de Chinon, un nommé Gourdon, princi-
pal clerc de M^e Maurice, avoué à Chinon.

« Cet individu, qui est marié et père d'un
enfant de six ou sept ans, s'adonnait souvent à
la boisson.

« On suppose que c'est sous l'empire de l'al-
cool qu'il a pris cette funeste détermination.

« On vient également de retrouver au lieu
dit « L'Île-du-Gouvernement » dans la Vienne
et sur le territoire de la commune de Chinon,
le corps du nommé Lambert, vannier, à Chi-
non, noyé depuis deux mois.

« Le corps de cet individu que l'on croyait
avoir été emporté par les grandes crues était
retenu par des branches d'osiers. »

EXPOSITION D'HORTICULTURE A TOURS

On lit dans le *Journal officiel de l'Exposi-
tion* :

« Nous apprenons que l'ouverture de l'expo-
sition d'horticulture aura lieu le 28 mai et du-
rera probablement jusqu'au 8 ou 9 juin.

« Elle sera établie dans le jardin de la Pré-
fecture, prêtée très gracieusement par M. le
Préfet. »

BOTANIQUE MÉDICALE

Angélique. — Plante que l'on cultive sou-
vent dans les jardins et dont on fait une grande
consommation dans la confiserie. Mais peu de
personnes connaissent sa vertu médicale.

L'angélique prise en tisane purifiée le sang,
est un excellent remède contre les engorge-
ments de la poitrine et des bronches, débar-
rassé des douleurs d'intestins surtout si, dans
ce dernier cas, vous mélangez la tisane avec un
peu d'eau et de vin.

Elle est aussi très bonne dans les fièvres ca-
tarrhales, qui laissent après elles une grande
langueur d'estomac.

Plantez donc de l'angélique dans vos jardins.

FAITS DIVERS

L'EXPLOSION DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE

Le malheureux M. Marion, dont nous avons
dit hier qu'on lui avait amputé un bras, n'en
a pas été quitte à ce prix. On lui a encore en-
levé un œil.

On espère le sauver. Il a été transporté
chez ses parents, merciers, 121, boulevard
Montparnasse. Il avait reçu avant la visite des
prêtres qui l'avaient élevé.

L'ÉCOLE DE VICQ

On écrit de Langres, 12 mars :

« Le tribunal civil de Langres vient de ren-
dre son jugement dans l'affaire de l'école de
Vicq, où l'expulsion des religieuses à main
armée fit tant de bruit il y a quelques mois.

« La commune est condamnée à restituer
aux héritiers de la famille Dauberive l'immeuble
des sœurs qui leur avait été concédé en toute
propriété ainsi que les sommes provenant du
legs qui leur a été fait. »

ESCAPADE DE JEUNES GENS

On écrit de Nîmes :

« Deux jeunes gens de notre ville, âgés de
quinze et seize ans, viennent d'être arrêtés à
Alger sur la demande de leurs parents et se-
ront rapatriés par le prochain paquebot. L'his-
toire de la fugue de ces deux héros, élèves

triste et doux, triste comme un remords,
doux comme une espérance.

Ce regard lui disait : — Oni, je vous aime,
mais je ne dois pas vous le dire.

Et André fuyait les pièges sans s'y laisser
prendre.

Qui donc viendrait rompre ce silence, qui
promettait d'être éternel ? Quel événement mys-
térieux réunirait ces deux âmes qui tenaient
l'une vers l'autre ?

Armande crut avoir trouvé.

Dans le courant de la journée, elle avait,
derrière ses rideaux, guetté toutes les allées et
venues du jeune directeur, et lorsqu'elle fut
certaine qu'il était seul dans le cabinet, elle s'y
rendit vaillamment.

(A suivre.)

B... a un Baby d'un an qu'il a mis en nour-
rice à la campagne et qu'il va embrasser de
temps en temps.

— Avez-vous des nouvelles de votre petit ?
demande Calino.

— Oui, mon cher, il marche depuis deux
mois.

— Sapristi ! il doit être déjà loin...

externes du lycée de Nîmes, est assez cu-
rieuse et vaut la peine d'être narrée ; la voici :

« Un jour de la semaine dernière, deux élè-
ves de troisième ayant eu une altercation assez
vive, à propos d'un motif futile, il fut décidé
entre eux et dans le plus grand secret qu'on se
battrait en duel.

« Deux de leurs condisciples, qui devaient
leur servir de témoins, furent mis dans la cou-
fiance, et les conditions de la rencontre fu-
rent arrêtées.

« Mais, au dernier moment, l'un des adver-
saires, le jeune L..., pris de peur, refusa d'al-
ler sur le terrain et persuada à son témoin, le
jeune O..., que pour éviter les conséquences
que sa conduite ne manquerait pas de provo-
quer, ils n'avaient qu'un parti à prendre,
partir pour l'Algérie. Ils iraient chasser le
liou !!!

« Ainsi fut fait. Les deux jeunes gens se
procurent de l'argent, l'un acheta un mau-
vais fusil de rencontre, l'autre un revolver, et
ainsi équipés ils prirent le train de Marseille.

« Les parents, inquiets à juste titre de leur
disparition soudaine, s'informèrent et ne tar-
dèrent pas à connaître la vérité. Des ordres
furent aussitôt envoyés à Marsille.

« C'était trop tard : les deux fugitifs s'étaient
déjà embarqués sur un bateau de la Compagnie
Touache et cinglaient vers Alger. C'est à leur
débarquement dans le port de cette ville que
ces deux émules de Tartarin ont été cueillis et,
ainsi qu'il est dit plus haut, vont être embar-
qués pour Marseille où leurs parents sont allés
les attendre. »

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

*Prolongation, à l'occasion des fêtes de Pâques,
de la durée de validité des billets d'aller et
retour.*

Conformément au nouveau tarif spécial G V,
n° 2, les billets d'aller et retour délivrés entre
toutes les gares du réseau de l'Etat, y compris
Paris, depuis le mercredi 13 avril, jusqu'au
samedi 23 avril inclus, seront valables, pour
le retour, jusqu'au dernier train du mardi 26
avril.

Seront également valables, jusqu'au dernier
train du mardi 26 avril, les billets d'aller et
retour en destination des gares du réseau de
l'Etat, délivrés par les gares de Paris-Montpar-
nasse et de Paris-Austerlitz, le mardi 12 avril, à
partir de 7 heures du soir.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 14 avril 1892.

A la veille des jours de fête pendant lesquels
plusieurs Bourses étrangères sont fermées, les
transactions sont plus restreintes. Il en ré-
sulte une faiblesse presque générale. Le 3 0/0
ancien cote 96.85, le nouveau 96.82 et le 4 1/2
105.70.

L'Italien ouvre en réaction de 40 centimes
sur hier à 89 fr. L'Extérieure est offerte à 59
3/8. Le 3 0/0 Portugais se maintient à 26 3/4
sur l'espérance que les comités auront pu se
mettre d'accord avec le délégué du gouverne-
ment avant l'échéance du coupon du 1^{er} juillet
prochain. Berlin arrivant plus faible, le Russe
nouveau est offert à 75 5/16 et l'Orient à
66 13/16.

L'action de la Banque de France s'inscrit à
4.110 fr. Le Crédit Foncier cote 4.180 et la
Banque de Paris ne s'écarte guère du cours de
620. Le Crédit Lyonnais cote 737. La Société
Générale regagne à 466.25 une partie de son
coupon. L'action Immeubles de France se
traite au comptant à 460 fr.

Les Chemins Economiques valent 406.50.

Informations financières. — La Compagnie
agricole et viticole de Gujan et la Teste met en
souscription 4,000 obligations 6 0/0 au prix de
250 fr. remboursables en 25 ans à 300 fr. par
voie de tirage au sort à partir de 1895.

Ces titres rapportent 15 fr. payables par se-
mestre le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de chaque
année à raison de 7.50.

Les souscriptions seront reçues au siège so-
cial, 78, rue Lafayette, à Paris, et chez les ban-
quiers ses correspondants dans les départe-
ments.

BOURSE DE PARIS

Du 14 Avril 1892

3 0/0	96 80
3 0/0 nouveau	96 80
3 0/0 amortissable	97 75
4 1/2	105 70

Je me porte bien !

Terteghem (Nord), le 26 novembre 1891. — Il
m'était impossible de prendre la moindre nourri-
ture le matin, j'étais sujet à des vomissements
cont nuels et respirais difficilement ; tout travail
me fatiguait. Depuis que je prends vos **Pilules
Sulsses**, l'appétit m'est revenu, je ne suis plus
oppressé et, en un mot, je me porte bien.
(Sig. l'ég.). RAUWEL, instituteur.

Élections Municipales

DU 1^{er} MAI

Nous rappelons à nos lecteurs que l'impri-
merie PAUL GODET se charge de l'impression
de toutes les **Listes de candidats**
qu'on voudra bien lui confier.

Les élections approchent, il ne faut pas at-
teindre au dernier moment. Nous engageons
donc les personnes dont les listes sont prêtes à
les envoyer dès maintenant.

On est prié d'écrire bien lisiblement les
noms, afin qu'aucune erreur ne puisse être
commise.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Pâques 1892

*Extension de la durée de validité des
billets aller et retour*

A l'occasion des Fêtes de PÂQUES, la Com-
pagnie d'Orléans étendra la durée de validité
de ses billets aller et retour de la manière sui-
vante :

1° Les billets aller et retour à prix réduits,
qui seront délivrés pendant la période du mer-
credi 13 avril au lundi 25 avril inclus, seront
valables, pour le retour, jusqu'au mardi 26 avril
inclus (tarif spécial G V n° 2).

2° Les billets aller et retour réduits de 40
0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de
30 0/0 en 3^e classe, dits de bains de mer, qui,
aux termes du tarif spécial G V n° 6, ne sont
émis qu'à partir du 1^{er} mai, seront également
délivrés du 13 avril au 25 avril inclus, pour
les stations balnéaires de Saint-Nazaire au
Croisic et à Guérande, ces trois points inclus,
aux gares et stations :

4° De la ligne de Saint-Nazaire (exclu) à
Tours ;

2° Des sections : d'Angers à La Flèche, de
Sablé (exclu) à La Flèche, de La Suze (exclu) à
La Flèche, de Baugé (inclus) à La Flèche, du
Mans (exclu) à Neuillé-Pont-Pierre, *via* La
Flèche et Angers ; de Jumièges-Brion à Saumur,
via Saumur ;

3° De la section de Saint-Antoine-du-Rocher
(inclus) à Tours. *via* Tours ;

4° De la ligne de Nantes à Châteaubriant.

Ces billets seront valables pour le retour
jusqu'aux derniers trains du mardi 26 avril.

CIRCULAIRE FINANCIÈRE QUOTIDIENNE

De la plus grande utilité pour toute personne oc-
cupant à terme. Conseils impartiaux et appréciations
sur les cours et les valeurs. Donne les cours de
4 heures. Adresse : 71, rue de Valenciennes, Paris.
A. M. MARIO, Rédact., 71, rue Ste-Anne, Paris.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Grand choix d'articles de Pâques

Œufs canalis et décorés. Œufs chocolat
unis et décorés. Articles de luxe. Paniers
garnis. Porcelaine. Fantaisies pour gar-
niture d'œufs, etc., etc.

Boîtes et coffrets pour Baptême, haute nouveauté.

La Maison P. ANDRIEU se recom-
mande par ses articles de 1^{er} choix, vendus
à des prix exceptionnels défiant toute con-
currence.

PAUL GODET, propriétaire-gerant.

A VENDRE

15,000 kil. de bon foin

En vrac, sur wagon, en gare de
Marçon-Vouvray (Sarthe),

à 100 fr. et 110 fr. le mille kil.
suivant qualité

Pour traiter, s'adresser à M.
DIVARET, garde au château de la
Mothe-Thibergeau, près Château-
du-Loir (Sarthe). (279)

PAR ACTE sous-signatures privées en date du 11 avril 1892, M. et Madame GUILLAULT, débitants, ont cédé à M. et Madame HERVE-THOMAS, de Thouars (Deux-Sèvres), le fonds de commerce qu'ils exploitent, à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 53.
Domicile est élu en le cabinet de M. ROUX, expert, à Saumur, rue Dacier, n° 47.

Étude de M. ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M. BEAUREPAIRE.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 30 janvier 1892, enregistré, Entre Madame Marguerite Lamy, épouse de M. Roger Delbauve, ce dernier ayant demeuré en dernier lieu à Saumur, rue de Lorraine, actuellement sans domicile ni résidence connus en France, ladite dame couturière, demeurant à Saumur, rue de Lorraine, n° 18, chez ses parents, Et M. Roger Delbauve, sans domicile ni résidence connus en France,

Il appert : Que le divorce a été prononcé au profit de Madame Delbauve, contre son mari.

La présente insertion est faite en conformité d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, du 1^{er} avril 1892, enregistrée, et pour faire courir les délais d'opposition dans les termes de l'article 247 du Code civil.

Saumur, le 13 avril 1892.
Pour extrait,
ANDRÉ POPIN.
Assistance judiciaire du 15 octobre 1890.

Étude de M. FOURRIER, notaire à Angers, rue des Lices, n° 35.

A VENDRE
OU A ÉCHANGER

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIE
242 hectares 29 ares 52 cent.

DE BOIS TAILLIS

Situés commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse, canton d'Argenton - Château (Deux-Sèvres), faisant partie de la Forêt du Bois-d'Anjou.

Ces bois sont aménagés en 15 coupes
Magnifique Chasse
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. FOURRIER, notaire à Angers, ou à M. DILLAY, propriétaire, demeurant à Angers, rue du Bellay, n° 49.

A LOUER
Au Pont-Fouchard

MAISON
AVEC VASTES JARDINS
S'adresser à M. LAUNAY-MICOULLAU.

A CÉDER

DE SUITE

MAGASIN DE CHAUSSURES

Situé 6, rue du Puits-Neuf, exploité par M^{lle} NICOLAS.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic de faillite, 33, rue d'Alsace, Saumur. (237)

A LOUER

Pour le 24 Juin prochain 1892

UNE MAISON

Rue de Bordeaux, n° 50
Avec Jardin, Cour, écurie à deux chevaux et Remise.

S'adresser à M. FOUCHER, rue de Bordeaux, n° 60. (610)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1894

VASTES MAGASINS

33 mètres de façade, d'un seul tenant.

Occupés par le Grand Bazar, Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17.

S'adresser à M^{lle} DAVEAU, au Grand Bazar. (235)

A VENDRE

Une Belle Tonne de Pêche

Avec un beau sentineau, une cabane et tous ses accessoires.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 5. (290)

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

M. HARDY appelle l'attention de sa clientèle sur la fabrication d'**Oeufs de Pâques** en chocolat préparés par lui-même. Ce chocolat de première qualité, d'un goût exquis, dépourvu de tout vernis, ne s'est pas fait jusqu'à ce jour et ne se trouve que chez lui.

Grand assortiment d'Objets de fantaisie pour Oeufs de Pâques
Spécialité de Dragées faites à la main.

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX
LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT ET FILS

BAISSE DE PRIX

Sucre 1 ^{er} choix, le kil.	1.05	Spécialité de Cafés Grillés	
Sucre scié —	1.45	Bonne qualité le 1/2 kil. ...	2.35
Bougie bonne qualité, le paquet	» .80	1 ^{re} qualité, —	2.60
Bougie à trous.	1. »	Bon mélange —	2.80
Alcool à brûler (sans odeur) le lit.	1.30	Mélange exquis —	3. »
Gruyère 1 ^{er} choix, le 1/2 kil. ..	0.85	Chocolat Menier, le 1/2 k.l. ...	1.60

Exposition d'Articles de Pâques

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN - DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Eté — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Eté

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

COSTUME COMPLET en drap d'Elbeuf, depuis **35** francs, sur Mesure

Exposition permanente et Mise en vente des Nouveautés

27, rue d'Orléans, Saumur - **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,